

AL HIFADH SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2023

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 29 Mai 2023 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2023. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 12 670 329,127 TND, un actif net de 12 629 866,888 TND et un bénéfice net trimestriel de 148 441,924 TND.

A notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers trimestriels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AL HIFADH SICAV » au 30 Septembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les créances d'exploitation au 30 Septembre 2023 de la société « AL HIFADH SICAV » englobent un encours impayé de 1 550 000 DT relatif à des Billets de trésorerie échus et impayés détaillés par émetteur comme suit :

- Groupe LOUKIL : 750 000 DT
- ELECTROSTAR : 800 000 DT

Les difficultés financières importantes du groupe LOUKIL et de la société ELECTORSTAR nous laissent à penser qu'il existe une incertitude significative sur la capacité de ces derniers à rembourser ces billets de trésorerie.

AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive sur 5 ans de 50% de ces encours impayés.

Au 30 Septembre 2023, ce risque est couvert à hauteur de 192 811,606 TND.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés

Observations

- Nous attirons l'attention sur : la note 2.2.2 « Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode

adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci pour fonder notre opinion d'audit.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis, le 24 octobre 2023

Le Commissaire aux Comptes
BDO TUNISIE

Adnène ZGHIDI

BILAN ARRETE AU 30 Septembre 2023
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	30-sept.-23	30-sept.-22	31-déc.-22
Portefeuille-titres	3.1	7 359 573,165	6 691 921,848	6 443 498,901
Obligations de sociétés		2 644 208,746	2 627 636,060	2 337 282,243
Emprunts d'Etat		4 167 184,419	4 064 285,788	4 106 216,658
Titres des Organismes de Placement Collectif		548 180,000	-	-
Placements monétaires et disponibilités	3.3	3 912 239,700	5 591 734,494	4 285 214,290
Placements monétaires		2 079 415,697	2 765 307,075	2 470 563,029
Disponibilités		1 832 824,003	2 826 427,419	1 814 651,261
Créances d'exploitation	3.5	1 398 516,262	739 598,115	675 044,394
Total Actif		12 670 329,127	13 023 254,457	11 403 757,585
Passif				
Opérateurs Créditeurs	3.6	23 683,678	21 236,303	23 063,984
Autres créditeurs divers	3.7	16 778,561	16 071,138	21 228,949
Total Passif		40 462,239	37 307,441	44 292,933
Actif net		12 629 866,888	12 985 947,016	11 359 464,652
Capital	3.8	12 230 927,925	12 537 418,391	10 817 274,605
Sommes distribuables	3.11	398 938,963	448 528,625	542 190,047
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	48,642	74,230	64,043
Sommes distribuables de la période		398 987,605	448 454,395	542 126,004
Actif net		12 629 866,888	12 985 947,016	11 359 464,652
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 670 329,127	13 023 254,457	11 403 757,585

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2023	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2023	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2022	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2022	Période du 1er Janvier au 31 décembre 2022
Revenus du portefeuille titres	3.2	110 344,364	326 922,321	113 209,451	355 383,577	479 768,575
Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations *		41 271,168	47 541,594	38 217,236*	184 046,145*	247 118,939
Revenus des emprunts d'Etat		69 073,196	279 380,727	74 992,215	171 337,432	232 649,636
Revenus des placements monétaires	3.4	97 524,565	243 980,282	81 568,098	240 400,260	345 943,309
Revenus des billets de trésorerie		23 085,193	90 140,861	57 999,726	175 780,558	255 021,674
Revenus des certificats de dépôt		0,000	0,000	0,000	2 912,439	2 912,439
Revenus des comptes à vue		45 818,625	88 680,257	22 123,927	45 737,263	63 222,279
Revenus des prises en pensions*		28 620,747	65 159,164	1 444,445*	15 970,000*	24 786,917
Total des revenus des placements		207 868,929	570 902,603	194 777,549	595 783,837	825 711,884
Charges de gestion des placements	3.9	(23 683,677)	(63 868,743)	(21 236,301)	(67 391,159)	(90 455,142)
Revenus nets des placements		184 185,252	507 033,860	173 541,248	528 392,678	735 256,742
Autres charges	3.10	(49 472,382)	(127 932,678)	(28 628,919)	(87 005,107)	(115 965,466)
Résultat d'exploitation		134 712,870	379 101,182	144 912,329	441 387,571	619 291,276
Régularisation du résultat d'exploitation		(59 084,784)	19 886,423	8 011,528	7 066,824	(77 165,272)
Sommes distribuables de la période		75 628,086	398 987,605	152 923,857	448 454,395	542 126,004
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		59 084,784	(19 886,423)	(8 011,528)	(7 066,824)	77 165,272
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		12 643,592	410,184	(8 732,329)	250 325,999	250 521,460
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		1 085,950	1 362,050	5 315,550	(235 513,029)	(235 456,029)
Frais de négociation de titres		(0,488)	(1,243)	0,000	(0,479)	(1,010)
Résultat de la période		148 441,924	380 872,173	141 495,550	456 200,062	634 355,697

*Colonnes retraités pour des raisons de comparabilité

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2023	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2023	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2022	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2022	Période du 1er janvier au 31 décembre 2022
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	148 441,924	380 872,173	141 495,550	456 200,062	634 355,697
Résultat d'exploitation	134 712,870	379 101,182	144 912,329	441 387,571	619 291,276
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	12 643,592	410,184	(8 732,329)	250 325,999	250 521,460
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession des titres	1 085,950	1 362,050	5 315,550	(235 513,029)	(235 456,029)
Frais de négociation de titres	(0,488)	(1,243)	0,000	(0,479)	(1,010)
Distributions de dividendes	0,000	(542 229,371)	0,000	(618 799,974)	(618 799,974)
Transaction sur capital	(2 395 817,556)	1 431 759,434	(72 215,484)	(901 741,899)	(2 706 379,898)
Souscription	12 599 670,736	38 710 043,807	12 564 997,478	42 827 930,509	54 351 701,242
Capital	12 459 600,000	38 610 800,000	12 378 000,000	42 657 400,000	53 897 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	(192 932,497)	(610 441,658)	(180 462,933)	(651 641,743)	(815 707,354)
Régularisation des sommes distribuables	333 003,233	709 685,465	367 460,411	822 172,252	1 269 608,596
Rachat	14 995 488,292	37 278 284,373	12 637 212,962	43 729 672,408	57 058 081,140
Capital	14 833 700,000	37 174 100,000	12 459 400,000	43 580 000,000	56 566 700,000
Régularisation des sommes non distribuables	(230 290,423)	(585 623,987)	(181 636,390)	(665 416,074)	(855 385,969)
Régularisation des sommes distribuables	392 078,715	689 808,360	359 449,352	815 088,482	1 346 767,109
Variation de l'actif net	(2 247 375,632)	1 270 402,236	69 280,066	(1 064 341,811)	(2 690 824,175)
Actif net					
En début de période	14 877 242,520	11 359 464,652	12 916 666,950	14 050 288,827	14 050 288,827
En fin de période	12 629 866,888	12 629 866,888	12 985 947,016	12 985 947,016	11 359 464,652
Nombre d'actions					
En début de période	147 894	109 786	128 063	136 475	136 475
En fin de période	124 153	124 153	127 249	127 249	109 786
Valeur liquidative	101,728	101,728	102,051	102,051	103,469
Taux de rendement de la période	1,129%	3,091%	1,180%	3,530%	4,907%

Notes aux états financiers trimestriels

Arrêtés au 30 Septembre 2023

1. Présentation de la société :

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. Référentiel et principes comptables appliqués :

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 30 Septembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 30/09/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2.2. Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Septembre 2023 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 .
- La société « AL HIFADH SICAV » détient deux lignes de BTA valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :
 - o BTA 7.2% MAI 2027
 - o BTA 7.2% FEVRIER 2027

2.2.3 Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.2.4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.2.5 Opérations de pensions livrées :

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3. **Les éléments du bilan et de l'état de résultat**

3.1 **Portefeuille titres :**

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30 Septembre 2023	% actif
	-				
	<u>Titres OPCVM</u>	4 000	539 768,000	548 180,000	4,326%
TNHPCWCMIN03	FCP WAFA CAPITALISATION	4 000	539 768,000	548 180,000	4,326%
	-				
	<u>Obligations de sociétés admises à la cote</u>		2 525 035,300	2 644 208,746	20,869%
	-				
TN0001300607	BTE 2010-B	6 000	210 000,000	210 350,400	1,660%
TN0001300680	BTE 2019-1	1 000	80 000,000	85 323,200	0,673%
TN0001900844	BH 2009-B	4 000	61 200,000	63 132,800	0,498%
TN0003400678	AMEN BANK SUB 2020-03	5 000	500 000,000	523 692,000	4,133%
TN0003900248	UIB 2009/1 (20 ANS)	2 801	83 835,300	84 728,746	0,669%
TN0004700803	ATL 2019-1	6 000	240 000,000	258 244,800	2,038%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 C	8 500	850 000,000	908 656,800	7,172%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CAT A	2 000	200 000,000	210 080,000	1,658%
	AMEN BANK SUB 2023-2	3 000	300 000,000	300 000,000	2,368%

	<u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u>		4 030 542,500	4 167 184,419	32,889%
	Obligations de l'Etat		2 397 547,500	2 474 467,869	19,530%
TN0008000515	EMPRUNT ETAT 2014	46	547,500	579,777	0,005%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B	2 000	200 000,000	203 462,400	1,606%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B T2	5 000	500 000,000	503 268,000	3,972%
TN3QL5M1QLW6	EMPRUNT NATIONAL 2021 CC T3	500	500 000,000	531 016,000	4,191%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB	6 000	599 000,000	621 842,641	4,908%
TNI9EO2MTU05	EMPRUNT NATIONAL 2022 T2 CC	5 000	500 000,000	511 332,000	4,036%
TNTKTEO5CIW5	EMPRUNT NATIONAL 2023 T1 CC	1 000	98 000,000	102 967,051	0,813%
	<u>Bons du trésor assimilables</u>		1 632 995,000	1 692 716,550	13,360%
TN0008000721	BTA 7.2% FEVRIER 2027	590	542 775,000	568 691,057	4,488%
TN0008000747	BTA 7.2% MAI 2027	1 190	1 090 220,000	1 124 025,493	8,871%
	TOTAL		7 095 345,800	7 359 573,165	58,085%

3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 326 922,321 DT pour la période du 01/01 au 30/09/2023 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2023	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2023	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2022	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	110 344,364	326 922,321	116 987,229	371 353,577	479 768,575
<u>Revenus des obligations de sociétés</u>	<u>41 271,168</u>	<u>47 541,594</u>	<u>41 995,014</u>	<u>200 016,145</u>	<u>247 118,939</u>
- intérêts	41 271,168	47 541,594	41 995,014	200 016,145	247 118,939
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	<u>69 073,196</u>	<u>279 380,727</u>	<u>74 992,215</u>	<u>171 337,432</u>	<u>232 649,636</u>
- intérêts	69 073,196	279 380,727	74 992,215	171 337,432	232 649,636
- primes de remboursement	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	110 344,364	326 922,321	116 987,229	371 353,577	479 768,575

*Colonnes retraités pour des raisons de comparabilité

3.3 Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à 3 912 239,700 TND se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
	<u>Placements monétaires</u>		2 074 573,320	2 079 415,697	16,412%
	Emetteur CME				
	Billets de trésorerie	1	293 576,642	293 785,209	2,319%
TNOVSUE41MO3	CME 90J 28/09/2023	1	293 576,642	293 785,209	2,319%
	Emetteur STIP				
	Billets de trésorerie	1	530 996,678	534 807,241	4,221%
TN3ZIB909OW9	STIP 130J 04/09/2023	1	530 996,678	534 807,241	4,221%
			-	-	0,000%
	Créances sur opérations de pensions livrées		1 250 000,000	1 250 823,247	9,872%
	Pension livrée ATB au 01/09/2023 à 9% pour 27 jours : 1191 BTA 6% October 2023		1 250 000,000	1 250 823,247	9,872%
	<u>Disponibilités</u>		1 832 824,003	1 832 824,003	14,465%
	Dépôts à vue		1 832 824,003	1 832 824,003	14,465%
	Sommes à l'encaissement		-	-	0,000%
	Sommes à régler		-	-	0,000%
	TOTAL		3 907 397,323	3 912 239,700	30,877%

3.4. Les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2023 au 30/09/2023 à 243 980,280 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2023	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2023	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2022	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	23 085,193	90 140,861	57 999,726	175 780,558	255 021,674
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	0,000	0,000	2 912,439	2 912,439
Intérêts des comptes courants	45 818,625	88 680,257	22 123,927	45 737,263	63 222,279
Revenus des prises en pensions *	28 620,747	65 159,164	-2 333,333	0,000	24 786,917
TOTAL	97 524,565	243 980,282	77 790,320	224 430,260	345 943,309

*Colonnes retraités pour des raisons de comparabilité

3.5. Les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 1 398 516,262 TND au 30/09/2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2023	Montant au 30/09/2022	Montant au 31/12/2022
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	877,868	303,594	414,257
Agios créditeurs à recevoir	40 450,000	12 500,000	18 000,000
Débiteurs Divers " BT LOUKIL & ELECTROSTAR "	1 550 000,000	800 000,000	750 000,000
Provision Pour dépréciation BT *	-192 811,606	-73 205,479	- 93 369,863
TOTAL	1 398 516,262	739 598,115	675 044,394

**AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive de 50% de :*

- l'encours impayés/ Groupe Loukil qui s'élève au 31.09.2023 à 750 KDT (550 KDT BT GIF & 250 KDT AMS) et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 01/11/2021 ;
- l'encours impayés / ELECTROSTAR qui s'élève au 30.09.2023 à 800 KDT et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 03/04/2023 ;

3.6. Les opérateurs Créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à 21 236,303 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2023	Montant au 30/09/2022	Montant au 31/12/2022
Rémunération Distributeurs	8 458,453	7 584,394	8 237,137
Rémunération Gestionnaire	10 150,146	9 101,267	9 884,562
Rémunération Dépositaire	5 075,079	4 550,642	4 942,285
TOTAL	23 683,678	21 236,303	23 063,984

3.7. Autres Créditeurs Diverss :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2023 à 16 071,138 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2023	Montant au 30/09/2022	Montant au 31/12/2022
Redevance CMF	1 045,592	995,720	1 045,936
Provision jeton de présence	8 893,436	8 975,526	12 000,210
Honoraires commissaire aux comptes	6 676,128	5 983,614	8 000,070
TCL	163,405	116,278	182,733
Impôt à payer	0,000	0,000	0,000
TOTAL	16 778,561	16 071,138	21 28,949

3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2023 au 30/09/2023 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2023	
Montant (en nominal)	10 978 600,000
Nombre de titres	109 786
Nombre d'actionnaires	248
Souscriptions réalisées (en nominal)	
Montant	38 610 800,000
Nombre de titres émis	386 108
Rachats effectués (en nominal)	
Montant	37 174 100,000
Nombre de titres rachetés	371 741
Capital au 31/09/2023	
Montant (en nominal)	12 415 300,000
Sommes non distribuables	-184 372,075
Montant du capital au 30/09/2023	12 230 927,925
Nombre de titres	124 153
Nombre d'actionnaires	251

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2023 :

Désignation	Montant au 30/09/2023	Montant au 30/09/2022	Montant au 31/12/2022
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	8 412,000	-14 967,121	-14 967,121
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur obligations et valeurs assimilées	-8 001,816	265 293,120	265 488,581
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	1 302,100	22 999,521	23 056,521
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	59,950	-258 512,550	-258 512,550
Frais négociation de titres	-1,243	-0,479	-1,010
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	1 770,991	14 812,491	15 064,421
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-161 325,395	-216 068,431	-216 068,431
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-610 441,658	-651 641,743	-815 707,354
Régularisations sommes non distribuables rachats	585 623,987	665 416,074	855 385,969
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-184 372,075	-187 481,609	-161 325,395

3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2023 au 30/09/2023 à 63 868,743 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2023	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2023	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2022	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	8 458,451	22 810,263	7 584,392	24 068,274	32 305,410
Rémunération gestionnaire (TSI)	10 150,147	27 372,314	9 101,267	28 881,914	38 766,476
Rémunération dépositaire (TSB)	5 075,079	13 686,166	4 550,64	14 440,971	19 383,256
TOTAL	23 683,677	63 868,743	21 236,301	67 391,159	90 455,142

3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2023 au 30/09/2023 à 127 932, 678 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2023	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2023	Période du 1er Juillet au 30 Septembre 2022	Période du 1er janvier au 30 Septembre 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Rémunération commissaire aux comptes	2 419,692	8 935,571	2 016,456	7 179,128	9 195,584
Redevance CMF	3 383,301	9 123,894	3 033,688	9 627,096	12 921,879
Jetons de présence	2 942,489	8 893,226	3 024,684	8 975,421	12 000,105
Contribution conjoncturelle	0,000	400,000	0,000	200,000	200,000
Autres impôts	431,226	1 138,244	389,708	1 187,846	1 647,898
Dotations aux amortissement et provisions	40 295,674	99 441,743	20 164,383	59 835,616	80 000,000
TOTAL	49 472,382	127 932,678	28 628,919	87 005,107	115 965,466

3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 30/09/2023 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	- 39,324	- 88,377	79,059	-48,642
Exercice n	379 101,182	709 773,842	-689 887,419	398 987,605
Sommes Distribuables				398 938,963

Autres informations :

4.1- Engagement hors bilan

A la date du 30 SEPTEMBRE 2023, AL HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.